

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
votants	9
procuration	1

L'an deux mil vingt deux le 30 mai, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 24 mai 2022

Objet
N° 22/ 03/07
MODIFICATION DELIBERATION 22/01/05 DU 09/02/2022
*
STATIONNEMENT SUR VALLORCINE

Présents Messieurs Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN, Rachel ROUSSET, Guyonne FOURNIER, et Dominique ANCEY,

Absents excusés M François COUTAGNE

Secrétaire de séance Mme Rachel ROUSSET

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un ajout à la réglementation concernant le stationnement sur Vallorcine pour prendre en compte les spécificités des hameaux de la Poya, des Granges, des Mayens et des Parts du Plane.

Il est proposé aux habitants permanents ou secondaires de ces hameaux, sur une période n'excédant pas 15 jours, de faire inscrire un véhicule supplémentaire afin de bénéficier de la gratuité.

En effet, cette disposition répond au fait qu'aucun accès véhicule ne peut être assuré toute l'année, et qu'en ce sens, la possibilité d'accueillir des visiteurs est rendue plus difficile.

Cette possibilité de gratuité supplémentaire doit se faire selon les modalités exigées pour tous résidents de Vallorcine, à savoir venir s'inscrire en mairie avec les documents nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour, Messieurs Gérard Burnet et Jean-François DESHAYES s'abstiennent et Mme Maryvonne ALVARD vote contre :

- Valide la nouvelle disposition concernant le stationnement payant à Vallorcine,
- Dit que la délibération sera transmise au garde champêtre pour application et information des usagers.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de CHAMONIX

Délibération exécutoire le 07/06/22

Affichage en mairie de Vallorcine du
au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Pour copie conforme

